



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 6 mai 2025 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- L'installation d'une galerie arrière localisée à 1.2 mètre du terrain gauche.

Cette demande vise le **20, rue du Cardinal.**

L'article 52 du règlement de zonage 699-11 permet se lit comme suit :

52 EXCEPTIONS À LA RÈGLE GÉNÉRALE

Les usages et les constructions suivantes sont autorisés dans une marge de recul aux conditions suivantes :

- 1) Les trottoirs, allées, clôtures, haies et murets et les aménagements paysagers;
- 2) Les escaliers extérieurs donnant accès au rez-de-chaussée, les avant-toits, les corniches, les galeries, les perrons, les balcons non fermés et les vérandas pourvu que l'empiètement n'excède pas deux mètres et qu'ils respectent une marge de recul avant minimale d'un mètre par rapport à l'emprise de la voie publique. Dans les cours latérales et arrière, aucun empiètement maximal n'est exigé pourvu qu'une marge de recul minimale de 1,5 mètre soit respectée à partir de la ligne de propriété;

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 16 avril 2025.

Richard Joyal
Directeur général